

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D' ECHANDELYS**

Séance du 2 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le deux septembre à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six août deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absents : DUTOUR A, RENAUDIAS G

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : voirie 2012

Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de voirie-programme 2012, établi par la Direction Départementale des Territoires- Délégation de l'Ambertois.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins de :

⇒ voie communale n°9 du bourg à Lospeux- 2^{ème} tranche

pour un montant prévisionnel de **54 000,00 €H.T.**

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département du Puy de dôme, au titre de la voirie dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, à hauteur de 35 % + majoration de la subvention de 10 % pour village à altitude > 700 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier

- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 35 % sur le montant hors taxes de 54 000,00 €, majorée de 10 % pour altitude supérieure à 700 m ce qui représente un montant total de subvention de **20 790 €**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D' ECHANDELYS**

Séance du 2 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le deux septembre à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six août deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absents : DUTOUR A, RENAUDIAS G

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : achat de terrains pour PPI par EPF-Smaf

Afin d'établir les Périmètres de Protection Immédiat des captages d'eau, le SIAEP a chargé l'EPF-Smaf d'acquérir les terrains nécessaires à cet achat, il s'agit :

- des parcelles cadastrées section **ZC n° 109,121**(issue de la ZC 110), et **111** moyennant le prix de **786 €**appartenant aux **Habitants de Chabreyras**.
- Des parcelles cadastrées section **ZB n°119**(issue de la ZB 42), **ZB 112 et 113**(issues de la ZB 49), et **ZB n° 108, 109, et 110** (issue de la ZB 75) moyennant le prix de **1 979 €**appartenant aux **Habitants de Labat**.
- Des parcelles cadastrées section **ZB n°123** (issue de la ZB 87) et **126** (issue de la ZB 88) moyennant le prix de **257 €**appartenant aux **Habitants du Buisson et de Faux Planta**.
- Des parcelles cadastrées section **ZB n°115** (issue de la ZB 85) et **117** moyennant le prix de **1 573 €**appartenant aux Habitants du Buisson.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 28 mai 2011, le conseil municipal lui a donné pouvoir pour signer les promesses de vente et que par délibération du 8 juillet 2011, il a été précisé qu'en vertu de l'article L2411-15 du CGCT ces ventes résultent d'opérations d'intérêt public, ne nécessite donc pas la consultation des électeurs des sections concernées et donne compétence au conseil municipal pour les autoriser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la vente de ces terrains à l'EPF-Smaf,
- accepte le prix proposé,
- précise que les frais de géomètre et les frais d'acte de vente notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes de vente et toutes les pièces en résultant.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE D' ECHANDELYS**

Séance du 2 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le deux septembre à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six août deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absents : DUTOUR A, RENAUDIAS G.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : déclassement d'un chemin appartenant au domaine public suivi d'une vente

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CHAPPEL agriculteur, domicilié au Moulin de Géry a manifesté l'intention d'acquérir un chemin dont il est riverain et appartenant au domaine public de la commune .

Madame le Maire rappelle que les biens communaux appartenant au domaine public sont inaliénables et ne peuvent pas faire l'objet d'une vente sans avoir préalablement été désaffectés et déclassés. Cette opération nécessite une enquête publique et à l'issue l'établissement d'un acte administratif est dressé constatant le déclassement (article l 2141-1 du CG3P). Toutefois, elle précise que si ces terrains ne sont plus utilisés pour la circulation et ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte, ils peuvent être considérés comme des « délaissés de voirie », un déclassement de fait peut alors intervenir sans enquête publique et l'établissement d'un acte administratif.

Après avoir pris connaissance du plan cadastral, reconnu que ce chemin n'a plus d'utilité et qu'il a perdu son caractère de voie publique,

Le conseil municipal décide :

- Que le chemin concerné appartenant au domaine public de la commune devient un « délaissé de voirie ». La surface exacte sera définie après le passage du géomètre
- Qu'il pourra à la suite être vendu au riverain.
- Fixe le prix de vente à 100 €
- Précise que la vente sera passée par l'intermédiaire d'un acte administratif et que les frais de géomètre et d'hypothèque seront à la charge de l'acquéreur.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de l'acte et de tous les documents nécessaires à cette acquisition.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D' ECHANDELYS**

Séance du 2 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le deux septembre à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six août deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absents : DUTOUR A, RENAUDIAS G.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : vente de terrains communaux

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été saisie de deux demandes d'achat de parcelles appartenant au domaine privé de la commune,

D'une part :

- le GAEC BOYENVAL pour un chemin enclavé dans sa propriété et n'ayant aucune utilité publique, cadastré section ZI 82 d'une contenance de 2a 04 ca, soit 204 m².

D'autre part :

- Monsieur Frédéric VERNE pour un terrain enclavé dans sa propriété, sise au lieu-dit « La Maillerie », cadastré section ZL n°61 d'une contenance de 12a95ca, soit 1295 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à la GAEC BOYENVAL le terrain communal cadastré section ZI n°82 moyennant le prix de 100 €

- de céder à Monsieur Frédéric VERNE le terrain communal cadastré section ZL n° 61 moyennant le prix de 180 €
- que la vente interviendra par l'établissement d'un acte administratif,
- que les frais d'hypothèque seront à la charge des acquéreurs,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de l'acte et de tous les documents nécessaires à cette vente.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 2 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le deux septembre à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le 26 août deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absents : DUTOUR A, RENAUDIAS G

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : vente de terrains sectionaux

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été saisie de demandes d'acquisition de parties de terrains appartenant d'une part aux habitants du Moulin de Géry, parcelle cadastrée section ZL n°17 et d'autre part aux habitants de la Parade, parcelle cadastrée section ZK N°112 . Elle précise qu'une consultation des électeurs doit être effectuée avant de pouvoir envisager ces ventes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter Monsieur le Sous-préfet d'Ambert afin d'organiser des élections pour permettre aux propriétaires et aux habitants compris dans le périmètre des sections précitées inscrits sur la liste électorale de la commune de se prononcer sur ces acquisitions.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D' ECHANDELYS**

Séance du 2 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le deux septembre à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six août deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absents : DUTOUR A, RENAUDIAS G.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : modification des statuts du SIAEP du Bas Livradois

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans sa réunion du 4 juillet 2011 le comité syndical du SIAEP du Bas Livradois a décidé de refaire les statuts du Syndicat afin de les rendre conforme aux dispositions en vigueur et d'y ajouter la compétence pour l'entretien et le contrôle du service incendie des communes adhérentes qui le souhaitent.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les nouveaux statuts du SIAEP.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**